

Image not found or type unknown



Modalités pour assurer des biens en indivision successorale

Par **Cassie mi**, le **30/06/2019** à **11:49**

Bonjour, pourriez-vous m'indiquer les modalités pour faire assurer des biens (maisons, véhicules) dans le cadre d'une indivision successorale ? Faut-il l'accord de tous les indivisaires pour conclure tel ou tel contrat ? Les assurances doivent elles être conclues au nom de l'indivision mais adressées à un seul héritier ou bien l'assurance peut-elle exiger qu'une attestation porte fort soit signée par tous les héritiers ? Peut-elle résilier l'assurance à défaut même si les cotisations sont payées? Merci pour vos réponses.